

# Non au fuseau central

*A propos du projet de l'autoroute  
Fontenay-le-Comte-Rochefort, les élus du Thou  
manquent de réponse sur certains projets*

Dans le cadre de la concertation locale sur le projet de l'autoroute A 831, le Conseil municipal du Thou a pris en compte les observations de la population de la commune et a délibéré le 22 septembre.

Sur le projet général que, pour La Rochelle, Rochefort et l'Aunis, le désenclavement est une nécessité économique donc plus ou moins long terme, source d'emplois, ce qu'il approuve.

Il prend acte du fait que seule la solution autoroutière est proposée. Il déplore que l'étude présentée aux collectivités aboutisse à un non choix puisque tous les ar-

guments convergent vers le fuseau central. Regrette que le fuseau C 1, D 1 ait été écarté alors même que le but est de désenclaver La Rochelle.

Il se demande si la loi littorale est si incontournable que cela et pense que le premier souci environnemental devrait être celui de l'espèce humaine.

Sur la commune du Thou, le Conseil constate qu'au rang des contraintes rédhibitoires, on ne fait pas apparaître le village du Chiron, s'inquiète du franchissement de la voie ferrée et de ses conséquences phoniques au Chiron et à la gare (300 habitants

en tout), déplore l'absence d'études d'impact sur l'activité agricole à ce stade. Si le projet était maintenu en l'état, six à sept exploitations d'un seul tenant, dont certaines avec l'élevage veraient leurs bâtiments coupés d'une grande partie de leurs parcelles ».

En conclusion, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres (douze présents, trois pouvoirs) n'ayant pas obtenu de réponses satisfaisantes sur ces trois derniers points essentiels pour les habitants du Thou et à la profession agricole, ne peut accepter le fuseau central C 2, D 2.

## LE THOU

# A propos de l'autoroute

*Bernard Marchand intervient  
dans le débat sur l'A 831.*

**M**aire du Thou et conseiller général, M. Bernard Marchand nous prie d'insérer : « Le préfet de la Charente-Maritime a demandé à toutes les collectivités d'émettre un avis sur les fuseaux de 1 000 mètres étudiés. Le principe même de l'autoroute a été acquis par les instances départementales en 1994, lorsque les ministres de l'environnement et de l'équipement l'ont proposé à la place du projet de route La Rochelle - Sainte-Hermine.

Quels pourraient être, pour la commune, les avantages de cette autoroute ? Favoriser le développement de La Rochelle-Rochefort et leur arrière-pays : l'Aunis. Créer des emplois directs (entretien, surveillance, et indirects - entreprises nouvelles). Zones d'activités économiques plus proches, indemnité financière versée chaque année à la commune.

Les conseillers municipaux du Thou, avant de donner leur avis, ont écouté les inquiétudes des Tholusiens au cours de réunions et de rendez-vous. Un cahier a été ouvert à cet effet à la mairie. Une pétition des chasseurs est venue compléter l'expression de chacun. Tout a été évoqué et nous partageons bien souvent les inquiétudes relatives au

bruit, à la pollution, à l'environnement, pour les Tholusiens situés dans le fuseau ou en proximité immédiate, le Chiron, la Gare, la Gravelle et les fermes isolées. Nous trouvons tout à fait légitime la peur des agriculteurs qui, après des années d'efforts, risquent de voir leurs exploitations démembrées.

En dehors des généralités, nous n'avons pas encore entendu de réponses concrètes sur ces questions. C'est pourquoi, à l'unanimité, nous avons voté la délibération ci-contre. Nous ne sommes pas les seuls à prendre cette attitude. Les communes traversées font généralement comme nous. Mais serons-nous entendus ? Si toutefois, ce fuseau était retenu, nous serons particulièrement exigeant sur le maintien de toutes les voies routières; la distance entre l'autoroute et les habitations; l'isolation phonique de l'autoroute et des maisons les plus proches; le maintien d'exploitations agricoles regroupées et viables avec leurs productions actuelles; l'aménagement paysager, vu de l'extérieur de l'autoroute.

Le Conseil municipal se tiendra en permanence à votre écoute sur ce projet qui toucherait de près un tiers de la commune s'il se réalisait ».